

Déclarations de revenus pré-remplies

Pensionnés de retraite : Précision sur le montant imposable et prélèvement à la source de l'année 2023

Domaine(s) :

- Retraite

Nous avons été informés que les pensions versées par l'Enim en 2023 ne figurent pas dans les déclarations de revenus pré-remplies.

Nous vous recommandons de :

- vérifier les sommes indiquées sur la déclaration fiscale pré-remplie, notamment si vous êtes titulaire de plusieurs titres de pension,
- dans le cadre d'une pension unique Enim, saisir le montant imposable indiqué sur l'attestation fiscale qui vous a été adressée par nos services, ainsi que le montant prélevé à la source.
- enfin il peut vous être demandé pour la saisie des montants imposables en ligne le n° de SIRET de l'Enim qui est le suivant : 180065021 00560.

Un courrier personnalisé va être envoyé dans les prochains jours à tous les pensionnés de l'Enim, récapitulant les informations nécessaires pour compléter votre déclaration fiscale.

Mis à jour le 12/04/24

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/pensionnes-de-retraite-precision-sur-montant-imposable-et-prelevement-source-de-lannee>